



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GIACOMOTTO Antoine, Maire.

Etaient présents : GIACOMOTTO Antoine, MUREL Bernadette, DAUDRÉ-VIGNIER Philippe, HURGON Céline, LE MEUR Pierrette, BERTHIOT Gilles, BOUTOURIA Samir, HOUDAYER Magali, RENARD Karine, SHAFIEIVAND Milad.

Etaient absents représentés :

ROUÉ Frédéric pouvoir à GIACOMOTTO Antoine
CHATEAU Gabrièle pouvoir à LE MEUR Pierrette
HAMIDA Karim pouvoir à SHAFIEIVAND Milad
LAGANE Isabelle pouvoir à HOUDAYER Magali

Etaient absents non représentés :

CHARPENTIER Cédric

HOUDAYER Magali a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Votants : 14

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PV DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATIONS

24-2026 Dépenses engagées par des élus

25-2026 Modification de la représentation de la commune au sein du SIAEP-FR

26-2026 Rectification d'une erreur matérielle – délibération n° 23-2026 relative au budget primitif 2026

27-2026 Décision modificative n°1

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Suppression de la délibération n°26-2026 *Rectification d'une erreur matérielle*
– délibération n° 23-2026 relative au budget primitif 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications apportées à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 2 AVRIL 2026

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

N°24-2026

Dépenses engagées par des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être amenés à engager, sur leurs deniers personnels, des dépenses exceptionnelles nécessaires à l'intérêt communal, lesquelles ouvrent droit à remboursement,

Vu les factures en date du 14 mars 2026 attestant du service fait,

Considérant l'absence de régie d'avance au sein de la commune,

Considérant que M. Milad SHAFIEIVAND a engagé, sur ses deniers personnels, des frais pour des dépenses communales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** le remboursement à M. Milad SHAFIEIVAND de la somme de 45 €, correspondant à l'achat de clés, par mandat administratif, les crédits étant inscrits au chapitre 011 du budget communal.

N°25-2026

Modification de la représentation de la commune au sein du SIAEP-FR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIAEP-FR fixant le nombre de délégués par commune,

Vu la délibération n°11-2026 relative à la désignation des délégués représentant la commune au sein des syndicats et EPCI en date du 2 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la représentation de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de désigner les délégués de la commune au sein du SIAEP-FR comme suit :
 - Titulaires : Céline HURGON et Samir BOUTOURIA
 - Suppléants : Philippe DAUDRÉ-VIGNIER et Frédéric ROUÉ

N°27-2026

Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives à l'exécution budgétaire et aux décisions modificatives,

Vu le budget primitif 2026 adopté par le Conseil Municipal le 2 avril 2026 ;

Considérant que certaines écritures prévues comportent des anomalies bloquantes, notamment des crédits inscrits aux comptes 7751, 7761, 6751 et 192, alors que pour les écritures de cession il convient uniquement de prévoir des crédits au chapitre 024 (recette investissement) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** la décision modificative n°1 sur le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Diminution	Augmentation	Chapitre	Article	Diminution	Augmentation
77 Produits spécifiques	7751	- 63 000,00 €	- €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6751	- 90 000,00 €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7761	- 27 000,00 €	- €				
Total		- 90 000,00 €		Total		- 90 000,00 €	

SECTION DE INVESTISSEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Diminution	Augmentation	Chapitre	Article	Diminution	Augmentation
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2132	- 90 000,00 €	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	192	- 27 000,00 €	- €
041 Produits des cessions d'immobilisations	024	- €	63 000,00 €				
Total		- 27 000,00 €		Total		- 27 000,00 €	

QUESTIONS DIVERSES

Tour de table

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

Ont signé avec nous, Monsieur Antoine GIACOMOTTO, Maire, les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir.

<i>Le secrétaire de séance :</i> Magali HOUYADER		Frédéric ROUÉ Pouvoir à Antoine GIACOMOTTO	Bernadette MUREL
Philippe DAUDRÉ-VIGNIER	Céline HURGON	Pierrette LE MEUR	Gilles BERTHIOT
Samir BOUTOURIA	Karim HAMIDA Pouvoir à Milad SHAFIEIVAND	Isabelle LAGANE Pouvoir à Magali HOUYADER	Karine RENARD
Cédric CHARPENTIER	Milad SHAFIEIVAND	Gabrièle CHATEAU Pouvoir à Pierrette LE MEUR	